

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **27 juillet 2021 à 17:30**, à huis clos par vidéoconférence, à laquelle sont présents : le maire, M. Richard Perreault, M^{mes} Liza Poulin, Nicole Ruel et Marie-Claude Collin, MM. Stéphane Dufour, Serge Paquette, Jean-François Pinard, Patrick Marineau et Stéphane Bertrand, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Michel Lacasse, directeur général, Patrick Toupin, directeur général adjoint, Normand Dupont, directeur général adjoint et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 17h33 monsieur le maire ouvre et préside la séance.

**RÉSOLUTION...
2021-07-415**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Nicole Ruel et appuyé par madame Marie-Claude Collin que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-07-416**

**PROMESSE D'ACHAT-VENTE
LOT 6 430 311**

ATTENDU QUE Groupe Chambéry Inc. est un promoteur immobilier œuvrant dans le quartier Chambéry;

ATTENDU QUE Groupe Chambéry Inc. est propriétaire d'un Immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 211 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, sans bâtisse dessus construite (ci-après désigné « **l'Immeuble Premier** »);

ATTENDU QUE Groupe Chambéry Inc. est récemment devenu propriétaire des immeubles connus et désignés comme étant les lots 2 322 772, 2 322 774, 2 322 775 et 2 322 779 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, sans bâtisse dessus construite (ci-après désignés ensembles « **l'Immeuble Rememberé** »);

ATTENDU QUE Groupe Chambéry Inc. souhaite rappeler l'Immeuble Premier et l'Immeuble Rememberé pour créer un nouveau lotissement dans le cadre d'un projet de développement de l'Immeuble Premier;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est intéressée à acheter de Groupe Chambéry inc. une partie de l'Immeuble Premier ainsi qu'une partie de l'immeuble Rememberé pour permettre l'implantation d'une école primaire;

ATTENDU QUE la Ville a imposé une réserve pour fins publiques sur une partie de l'Immeuble Premier ainsi que sur une partie de l'immeuble Rememberé le tout à des fins de réserves foncière pour permettre l'implantation d'une école primaire dans le quartier Chambéry dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE depuis son adoption le 2 février 2020, la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipule à son article 272,2 qu'un centre de services scolaire peut requérir d'une municipalité locale qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction ou de l'agrandissement d'une école ou d'un centre.

ATTENDU QUE les parties en sont venues à une entente de principe pour l'acquisition du lot 6 430 311 du Cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Liza Poulin d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Blainville, la promesse d'achat/vente du lot **6 430 311** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, sensiblement conforme au projet joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour le prix de QUATRE MILLIONS SIX CENT QUARANTE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (**4 640 775 \$**) plus les taxes applicables et selon les termes et conditions apparaissant audit projet.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier toutes sommes dues en vertu de l'entente à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-07-417**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-093
RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU SOUTIEN
TÉLÉPHONIQUE DU PARE-FEU CHECK POINT**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **GOSECURE INC.** pour le renouvellement annuel des licences et du soutien téléphonique du pare-feu Check Point, pour la période du 27 août 2021 au 26 août 2022, au montant total de **77 459,81 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à *approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.133.00.526.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-07-418**

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2021-097
ACQUISITION DE SERVEURS ET
STOCKAGES DE MARQUE LENOVO**

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Marie-Claude Collin d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **ITI INC.** pour l'acquisition de serveurs et stockages de marque Lenovo, incluant l'entretien et le support pour une période de 3 ans, au montant total de **95 907,34 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à *approprier cette dépense à même le règlement d'emprunt 1630.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2021-07-419**

**OPÉRATION CADASTRALE
LOTS PROJETÉS 6 429 814 À 6 429 861
QUARTIER CHAMBÉRY, SECTEUR B
CESSION DE TERRAIN - VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS,
TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS**

ATTENDU QU'une demande de lotissement visant la création des lots 6 429 814 à 6 429 861 du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le Règlement 1419 de lotissement prévoit, comme condition d'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale, la cession d'un terrain d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site faisant l'objet de l'opération cadastrale ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale des lots concernés par l'opération cadastrale projetée équivaut à 61 258,5 mètres carrés;

ATTENDU QUE le lot projeté 6 429 838, d'une superficie de 2 014,5 mètres carrés, équivalant à 3,29 % de la superficie totale, sera cédé à des fins de parc;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Stéphane Dufour et appuyé par madame Liza Poulin que soit exigé, comme condition d'approbation du *Plan de lotissement* visant la création des lots **6 429 814 à 6 429 861** du Cadastre du Québec, préparé par Gaétan Lareau, arpenteur géomètre, en date du 12 juillet 2021, sous sa minute 19457, la cession à la Ville du lot **6 429 838** du Cadastre du Québec et le versement d'une somme équivalente à 6,71 % de la valeur marchande des lots mis en valeur, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1419 de lotissement*.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir ainsi que tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire 05-810-10-000 (*Fonds des parcs*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...
2021-07-420

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Patrick Marineau et appuyé par monsieur Serge Paquette que la séance soit levée à 17 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Richard Perreault

MAIRE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER